



La réglementation et la réception des véhicules à hydrogène

Délais d'accès à la formation : entre 1 et 3 mois (délais de planification).

Modalités d'inscription : renvoyer le bulletin d'inscription complété, nous contacter pour toute demande d'inscription.

Pour les formations INTRA, au moins un entretien téléphonique préliminaire sera réalisé.

HOMOLOGATION



OBJECTIFS

A l'issue de cette formation, les stagiaires seront capables d'identifier la réglementation et les différents protocoles d'essais applicables à un véhicule hydrogène en vue de son homologation.

PUBLIC VISÉ

Responsable homologation, Responsable essais, Responsable innovation, Rétrofiteur

PRÉ REQUIS

Avoir des connaissances en réglementation/essais crash-test et/ou essais en émissions de polluants.



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Décrire les processus de mise sur le marché d'un véhicule à hydrogène
- Résumer les exigences réglementaires pour homologuer un véhicule à hydrogène
- Identifier les différents types d'essais à réaliser en vue de l'homologation

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

Présentation théorique illustrée par des exemples. Echanges avec le formateur.
Remise d'une documentation pédagogique numérique pendant le stage.

QUALIFICATION INTERVENANT(E)(S)

Experts en émissions de polluants et sécurité passive

PARCOURS PÉDAGOGIQUE

Contexte actuel

Situation en France : nombre de véhicules immatriculés, stations, le contrôle technique, Présentation de l'architecture des véhicules (H2), Les risques liés à l'hydrogène

L'homologation et la réception d'un véhicule hydrogène

Processus d'homologation pour un véhicule à hydrogène, Les types de réception possibles

Les réglementations encadrant le véhicule hydrogène

Emissions/Consommation : Mesure des émissions et méthode de mesure de consommation (WLTP - 2017/1151)

Spécifications d'un système d'alimentation en carburant du véhicule comportant un système de stockage d'hydrogène comprimé (R134) : prescriptions applicables au système d'alimentation en carburant en utilisation normale

Prescriptions applicables à un véhicule en ce qui concerne les dispositions particulières applicables à la chaîne de traction électrique (R100) : détermination des émissions d'hydrogène pendant les opérations de charge du SRSE

Sécurité passive : Prescriptions de sécurité des véhicules fonctionnant à l'hydrogène (R134)

Spécifications du système de stockage d'hydrogène comprimé et de ses composants spécifiques

Spécifications d'un système d'alimentation en carburant du véhicule comportant un système de stockage d'hydrogène comprimé : intégrité du système d'alimentation en carburant après choc

Essais chocs / Essais réservoirs (accélération)

2021/535 (UE - Règlement d'exécution du GSR2) - Annexe 14 : spécificités liées à l'hydrogène non couvert par les autres règlements (compatibilité des matériaux et embouts de remplissage des systèmes hydrogènes)

Règlement Technique Mondial sur les véhicules à hydrogène à pile à combustible - (GTR13)



MÉTHODES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

Evaluation individuelle des connaissances en fin de formation.

MODALITÉS D'ACCESSIBILITÉ

Personne en situation de handicap, nous contacter pour échanger sur





La réglementation et la réception des véhicules à hydrogène

vos éventuels besoins d'aménagement à prévoir. Référent handicap :
christelle.auger@utac.com



7.00 Heures
1 Jour



De 4 à 12 Personnes



Intra (par jour) : Nous consulter
Inter (par stagiaire) : 780.00 €



Contactez-nous !

Audrey RISSOT
Chargée de formation

Tél. : 0169801708
Mail : audrey.rissot@utacceram.com

Février 2026
Version : 208-20260217

